



## AVIS PUBLIC

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0146-3

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 12 août 2024, le règlement suivant :

LAS-0146-3            Règlement LAS-0146-3 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables (PIAD) numéro LAS-0146 de manière à ajouter un chapitre encadrant les constructions hors toit sur l'ensemble du territoire.

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse [greffe.lasalle@montreal.ca](mailto:greffe.lasalle@montreal.ca).

Ce règlement est entré en vigueur le 21 août 2024.

DONNÉ À LASALLE, ce 21 août 2024.

Nathalie Hadida, OMA  
Secrétaire d'arrondissement